

Jean-Marie ANDRE

Expert comptable D.P.L.E.

Commissaire aux comptes

Expert judiciaire inscrit près la Cour d'Appel
de Besançon

9, Rue Faltans

ZA Les Près Chalots - B.P. 47

25220 ROCHE LEZ BEAUPRE

Tél. : 03 81 60 52 72

Fax : 03 81 55 62 87

E-Mail : andrejm@wanadoo.fr

FAMILLES RURALES VAL DE VENNES

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Siège social :

11 Rue de Lattre de Tassigny

25 390 ORCHAMPS VENNES

-:-:-:-

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Décembre 2018

Aux Sociétaires,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « *FAMILLES RURALES VAL DE VENNES* », tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels, sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'association évalue les créances qu'elle détient sur ces clients et, éventuellement, déprécie ces dernières.

Nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui en sont faites par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

IV – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux sociétaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

V – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

A Roche-Lez-Beaupré, le 4 Avril 2018,

Le Commissaire aux Comptes,



Jean-Marie ANDRE
Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes inscrit

FR Val de Vennes
Accueil de Loisirs
Mairie

N° Siret

33805714400028

25390

ORCHAMPS-VENNES

Période du
au

01/01/2018
31/12/2018

Bilan actif	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311217
Immobilisations corporelles				
Autres immob. corporelles	58 978.14 € 58 978.14 €	39 929.06 € 39 929.06 €	19 049.08 € 19 049.08 €	14 829.01 € 14 829.01 €
Immobilisations financières				
Prêts	558.22 € 558.22 €	- € - €	558.22 € 558.22 €	1 041.59 € 1 041.59 €
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	59 536.36 €	39 929.06 €	19 607.30 €	15 870.60 €
Avances & acomptes versés/com.				
Avances & acomptes versés/com.	- € - €	- € - €	- € - €	247.85 € 247.85 €
Créances				
Clients et comptes rattachés	185 756.82 € 37 455.74 €	5 259.48 € 5 259.48 €	180 497.34 € 32 196.26 €	66 713.23 € 20 721.86 €
Autres créances	148 301.08 €	- €	148 301.08 €	45 991.37 €
Capital souscrit appelé non versé	- €	- €	- €	- €
Divers				
Disponibilités	165 842.20 € 165 842.20 €	- € - €	165 842.20 € 165 842.20 €	293 311.78 € 293 311.78 €
Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avance	2 561.77 € 2 561.77 €	- € - €	2 561.77 € 2 561.77 €	214.29 € 214.29 €
TOTAL ACTIF CIRCULANT	354 160.79 €	5 259.48 €	348 901.31 €	359 991.45 €
TOTAL GENERAL	413 697.15 €	45 188.54 €	368 508.61 €	375 862.05 €

Bilan passif			Valeurs nettes	Au 311217
Réserves				
Autres réserves	- € - €	- € - €	20 805.98 € 20 805.98 €	22 432.52 € 22 432.52 €
Report à nouveau				
Report à nouveau	- € - €	- € - €	228 246.31 € 228 246.31 €	206 303.48 € 206 303.48 €
Résultat de l'exercice				
Résultat de l'exercice	- € - €	- € - €	24 768.32 € 24 768.32 €	20 316.29 € 20 316.29 €
Subventions d'investissement				
Subventions d'investissement	- € - €	- € - €	1 527.01 € 1 527.01 €	2 741.29 € 2 741.29 €
TOTAL FONDS PROPRES	- €	- €	275 347.62 €	251 793.58 €
Provisions pour charges				
Provisions pour charges	- € - €	- € - €	1 388.06 € 1 388.06 €	6 158.60 € 6 158.60 €
TOTAL (III)	- €	- €	1 388.06 €	6 158.60 €
Emprunts & dettes aup. étab. crédit				
Emprunts & dettes aup. étab. crédit	- € - €	- € - €	- € - €	1 300.00 € 1 300.00 €
Dettes fourniss. & cptes rattachés				
Dettes fourniss. & cptes rattachés	- € - €	- € - €	40 354.25 € 40 354.25 €	39 724.68 € 39 724.68 €
Dettes fiscales et sociales				
Dettes fiscales et sociales	- € - €	- € - €	43 609.97 € 43 609.97 €	60 286.05 € 60 286.05 €
Autres dettes				
Autres dettes	- € - €	- € - €	490.71 € 490.71 €	9 786.64 € 9 786.64 €
Produits constatés d'avance				
Produits constatés d'avance	- € - €	- € - €	7 318.00 € 7 318.00 €	6 812.50 € 6 812.50 €
TOTAL DETTES	- €	- €	91 772.93 €	117 909.87 €
TOTAL GENERAL	- €	- €	368 508.61 €	375 862.05 €

Compte de résultat

Asso FR Val de Vennes - 2018

du
01/01/18
au
31/12/18

N° des comptes	CHARGES	Réal. 2017	Réal. 2018	N° des comptes	PRODUITS	Réal. 2017	Réal. 2018
60	ACHATS	28 763.89 €	30 527.72 €	70	PRESTATION DE SERVICE	383 507.86 €	384 950.36 €
	Alimentation Boisson	10 733.05 €	10 750.53 €		CAF PSU	28 241.29 €	36 269.70 €
	Fournitures d'activités	4 447.69 €	5 428.95 €		CAF ASRE	96 224.73 €	87 324.74 €
	Eau Electricité	0.00 €	0.00 €		Aides FILAJ	1 180.03 €	0.00 €
	Combustibles et Carburants	493.85 €	612.38 €		MSA PSU PSD	0.00 €	0.00 €
	Fournitures d'entretien	6 295.24 €	4 587.10 €		Participation des familles	19 013.43 €	8 691.91 €
	Fournitures diverses	6 793.06 €	9 148.76 €		Aides aux temps libres CAF	238 602.30 €	252 392.41 €
61	SERVICES EXTERIEURS	137 184.83 €	133 698.40 €		Vente de marchandises	0.00 €	0.00 €
	Sous traitance repas	91 859.36 €	89 901.34 €		Part. associations MAD personnel	0.00 €	168.00 €
	Locations	978.80 €	300.00 €		Remise accordée	0.00 €	0.00 €
	Entretien et réparation	1 555.08 €	2 228.62 €		Participations diverses	0.00 €	0.00 €
	Prime d'assurance	3 025.62 €	2 140.44 €	74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	258 424.57 €	247 186.34 €
	Services extérieurs divers	638.00 €	0.00 €		Subventions Etat	0.00 €	0.00 €
	Loyers et charges locatives locaux	39 127.97 €	39 128.00 €		Subventions Conseil régional	0.00 €	0.00 €
	Documentation générale (+AVM)	0.00 €	0.00 €		Subventions Conseil départemental	0.00 €	0.00 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	51 621.89 €	46 782.25 €		Subventions Communales	0.00 €	0.00 €
	Programme pédagogique	7 563.66 €	12 193.39 €		Partenaire 1	0.00 €	0.00 €
	Honoraires	4 617.70 €	4 292.97 €		Partenaire 2	138 055.66 €	116 559.64 €
	Frais de déplacement	398.47 €	1 094.78 €		Partenaire 3	49 604.80 €	50 785.30 €
	Reception restauration	0.00 €	0.00 €		Partenaire 4	4 661.64 €	5 429.25 €
	Hebergement	1 208.45 €	1 250.10 €		Partenaire 5	38 385.51 €	41 470.58 €
	Frais de structure divers	7 426.33 €	7 477.27 €		Partenaire 8	23 431.84 €	17 100.40 €
	Transports	2 011.60 €	4 191.80 €		Partenaire 9	544.44 €	13 030.50 €
	MAD du personnel	28 395.68 €	16 281.94 €		Subventions nationales	3 740.68 €	2 810.67 €
63	IMPOTS ET TAXES	856.85 €	642.22 €		Subventions CAF	0.00 €	0.00 €
	Taxe sur salaire	0.00 €	0.00 €		Subventions intercommunales	0.00 €	0.00 €
	Taxes diverses	856.85 €	642.22 €		Subventions diverses	0.00 €	0.00 €
64	FRAIS DE PERSONNEL	427 894.99 €	445 531.03 €	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 908.91 €	1 698.35 €
	FAFSEA	0.00 €	0.00 €		UDAF Fds special	268.91 €	278.35 €
	Formation du personnel	6 532.50 €	8 480.50 €		Produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €
	Frais divers	0.00 €	0.00 €		Cotisations différents échelons	4 640.00 €	1 420.00 €
	Medecine du travail	1 618.80 €	1 776.00 €	76	PRODUITS FINANCIERS	946.89 €	859.66 €
	Remunération du personnel	419 743.69 €	435 274.53 €		Produits financiers divers	946.89 €	859.66 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 748.80 €	1 343.80 €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 793.86 €	15 046.50 €
	Charges diverses de gestion courantes	234.00 €	0.00 €		Produits exceptionnels	222.06 €	22.60 €
	Cotisations différents échelons	3 514.80 €	1 343.80 €		Produits sur exercices antérieurs	3 357.51 €	13 809.62 €
66	CHARGES FINANCIERES	1 592.84 €	0.00 €		Produits des cessions d'el. actifs	0.00 €	0.00 €
	Interets des emprunts	0.00 €	0.00 €		Quote part de sub. équipement	1 214.29 €	1 214.28 €
	Frais financiers divers	1 592.84 €	0.00 €		Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 786.34 €	9 639.64 €	78	REPRISE D'AMORTISSEMENTS	958.41 €	3 884.37 €
	Charges exceptionnelles	180.79 €	150.00 €		Reprises sur provision	958.41 €	3 884.37 €
	Charges sur exercices antérieurs	14 605.55 €	7 239.50 €	79	TRANSFERTS DE CHARGES	46 178.80 €	46 256.21 €
	VNC des éléments actifs cédés	0.00 €	257.54 €		Transfert de charges financières	0.00 €	0.00 €
	Charges diverses de gestion courantes	0.00 €	1 992.60 €		Transfert de charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €
68	DOTATIONS	12 952.58 €	6 948.41 €		FAFSEA	0.00 €	5 662.80 €
	Dotation aux amortissements	6 435.35 €	6 690.38 €		Autres transferts de charges d'exploitation	18 414.20 €	16 862.35 €
	Provisions départ en retraite	0.00 €	-886.17 €		transferts de charges Chorum CPAM	27 764.60 €	23 731.06 €
	Provision charges et risques divers	6 517.23 €	1 144.20 €		TOTAL	699 719.30 €	699 881.79 €
	TOTAL	679 403.01 €	675 113.47 €				

Résultat d'Exploitation :

Prix de revient :

Unité d'heure :

Prévisionnel

Réalisé

0.00 €

24 768.32 €

6.21 €

6.22 €

105 373.37

108 470.41

Je certifie sur l'honneur la sincérité des renseignements indiqués ci-dessus

Fait à :

Le :

Nom et Qualité du signataire :

ANNEXE

Exercice clos le 31/12/2018
Durée : 12 mois

Résultat 24 768,32 €
Total du bilan 372 062,98 €

Les notes indiquées ci-après, font parties intégrantes des comptes annuels.

1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Directrice du SMA en Congé parental d'un an ainsi que la directrice adjointe sma congé parental d'un an depuis février 2018.
Réorganisation pour une personne de moins en direction sur les factures GE

2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

IMMOBILISATIONS				
Nature	Solde au 01/01	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12
Installation et Agencement	6 816,52 €	11 167,99 €	549,90 €	17 434,61 €
Matériel de transport	23 446,80 €			23 446,80 €
matériel de bureau et d'informatique	8 419,22 €			8 419,22 €
Mobilier	9 677,51 €			9 677,51 €
	48 360,05 €	11 167,99 €	549,90 €	58 978,14 €

AMORTISSEMENTS				
Nature	Solde au 01/01	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12
Installation et Agencement	2 438,17 €	1 321,79 €	292,36 €	3 467,60 €
Matériel de transport	15 929,82 €	3 349,54 €		19 279,36 €
matériel de bureau et d'informatique	6 330,18 €	1 413,25 €		7 743,43 €
Mobilier	8 832,87 €	605,80 €		9 438,67 €
	33 531,04 €	6 690,38 €	292,36 €	39 929,06 €

Les différents types d'investissements sont généralement amortis de 3 ans à 5 ans par mode linéaire.
Le chalet est amorti sur 15 années

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an
Usagers *	39 203,14 €	39 203,14 €	- €
Etat et organismes publics	46 297,46 €	46 297,46 €	- €
Collectivités locales	102 003,62 €	102 003,62 €	- €
Autres	2 365,19 €	483,37 €	1 881,82 €
Sous total	189 869,41 €	187 987,59 €	1 881,82 €
Débiteur divers		- €	
Charges constatées d'avance	2 561,77 €	2 561,77 €	
TOTAL	192 431,18 €	190 549,36 €	1 881,82 €

* dont provisions pour créances douteuses : 5 259,48 €

Charges constatées d'avances

DEFI 291,42 €
DEFI 171,15 €
DEFI 42,00 €
ECOBURROTIC 1 258,80 €
ECOBURROTIC 798,40 €
2 561,77 €

4 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

PROVISIONS				
Nature	Solde au 01/01	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12
Pour congés payés	16 168,42 €		4 454,39 €	11 714,03 €
Prime de précarité	1 854,84 €		1 799,62 €	55,22 €
Départ à la retraite	1 716,01 €		886,17 €	829,84 €
Pour risques	4 442,59 €		3 884,37 €	558,22 €
Clients douteux	4 115,28 €	1 144,20 €		5 259,48 €

ANNEXE

ETAT DES DETTES				
DETTES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans
<u>Dettes financières</u>				
Auprès des organismes de crédit				
Autres emprunts et dettes				
Sous total	- €	- €	- €	- €
<u>Autres Dettes</u>				
Fournisseurs	42 161,22 €	42 161,22 €		
Autres dettes	1 747,40 €	1 747,40 €		
Personnel	2 068,44 €	2 068,44 €		
Usagers		- €		
Sécurité sociale et aut.org. sociaux	29 772,28 €	29 772,28 €		
Etat et autres collectivités publiques	490,71 €	490,71 €		
Union, Fédération et org. Associés				
Sous total	76 240,05 €	76 240,05 €	- €	- €
TOTAL	76 240,05 €	76 240,05 €	- €	- €
Produits constatés d'avance	7 318,00 €	7 318,00 €		
TOTAL GENERAL	83 558,05 €	83 558,05 €	- €	- €

Factures non parvenues :

Cabinet André	3 200,00 €
FR Fédération du Doubs	14,18 €
MAD Locaux Orchamps-Vennes	25 128,00 €
	28 342,18 €

Produits constatés d'avances :

gym	798,00 €
danse	2 340,00 €
adhésions	680,00 €
Conseil régionale	3 500,00 €
	7 318,00 €

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles se décomposent comme suit :

Charges exceptionnelles et sur exercices antérieurs	
SAUGE ARTISANS DU BOIS	100,00 €
BOULANGERIE	102,85 €
SUPER U	187,10 €
REGULE PSU MSA 2017 T3+T4	6 654,00 €
Charges exceptionnelles danse	150,00 €
Régularisations diverses	195,55 €
TOTAL	7 389,50 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils se décomposent comme suit :

Produits exceptionnels	
REGULE PSU 2017	221,15 €
ADREA	101,81 €
REGULARISATION AVENANT FOURNET	490,19 €
PSO/PSU CAF	10 724,37 €
CHORUM / CPAM	1 922,44 €
Régularisations diverses	372,26 €
Produits des cessions d'éléments d'actifs cédés	
Quote part subvention investissement viré au résultat	1 214,28 €
TOTAL	15 046,50 €

6 EFFECTIF

Effectif Moyen (en équivalent temps plein)	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		
Employés	16	0,20
TOTAL	16	0,20

7 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEPART EN RETRAITE

Des provisions ont été constatées car des salariées sont susceptibles de partir en retraite dans les 10 années à venir.
Le salarié ayant cotisé le nombre de trimestres requis peut faire valoir ses droits à partir de 62 ans.
Lors du départ à la retraite, le salarié perçoit une indemnité équivalente à 1/10ème de mois de salaire par année de service.